

51/199. Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur la situation en Amérique centrale, en particulier la résolution 50/226 du 10 mai 1996, dans laquelle elle a décidé de créer le Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador et de le charger de suivre jusqu'au 31 décembre 1996 l'application des aspects non encore réglés des accords de paix en El Salvador, après l'expiration du mandat de la Mission des Nations Unies en El Salvador,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador¹⁷⁵,

Constatant avec satisfaction les efforts que continuent de faire le Gouvernement, les autres parties aux accords de paix et le peuple d'El Salvador afin d'honorer les engagements consignés dans les accords et de consolider le processus de paix,

Se félicitant des progrès accomplis vers l'instauration d'une société caractérisée par la démocratie, le respect de la légalité et le respect des droits de l'homme,

Rendant hommage aux États Membres qui ont fourni du personnel et apporté une contribution volontaire au Bureau de vérification et à des projets d'assistance technique entrepris pour concourir au processus de paix,

1. *Note avec satisfaction* que le Gouvernement et le peuple salvadoriens restent résolus à consolider le processus de paix;

2. *Félicite* le Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador du travail qu'il a accompli sous la responsabilité du Secrétaire général et de son représentant;

3. *Note avec satisfaction* que le Gouvernement salvadorien et les autres parties aux accords de paix sont résolus à appliquer intégralement les dispositions des accords de paix et les incite à travailler ensemble pour atteindre cet objectif sans retard;

4. *Décide*, comme suite aux recommandations que le Secrétaire général a formulées au paragraphe 33 de son rapport¹⁷⁵, que:

a) Le représentant du Secrétaire général en El Salvador sera retiré à la date d'expiration du mandat du Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador, le 31 décembre 1996;

b) Les responsabilités confiées à l'Organisation des Nations Unies en matière de vérification et de bons offices

seront désormais exercées à la faveur de visites périodiques en El Salvador d'un envoyé de haut niveau du Siège, qui tiendra le Secrétaire général régulièrement informé;

5. *Décide également* que, pour s'acquitter de sa tâche, l'envoyé sera assisté pendant six mois par un petit service d'appui en El Salvador, qui travaillera avec le soutien administratif du Programme des Nations Unies pour le développement;

6. *Souligne* qu'il importe que les divers organismes, bureaux et programmes des Nations Unies poursuivent et renforcent leur coopération avec l'Organisation, au moment où la vérification des accords de paix va s'achever, en vue de la consolidation du processus de paix;

7. *Engage* les États Membres et les institutions internationales à continuer de fournir une assistance au Gouvernement et au peuple salvadoriens et de soutenir les efforts que l'Organisation déploie en El Salvador pour consolider la paix et le processus de développement;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, avant la fin du mois de juin 1997, un rapport sur l'application de la présente résolution, y compris une évaluation du processus de paix en El Salvador.

*87^e séance plénière
17 décembre 1996*

51/200. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la recommandation figurant dans la résolution 1090 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 13 décembre 1996¹⁷⁶,

Nomme M. Kofi Annan Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat commençant le 1^{er} janvier 1997 et se terminant le 31 décembre 2001.

*88^e séance plénière
17 décembre 1996*

51/201. Hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Accueillant avec satisfaction la résolution 1091 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 13 décembre 1996,

Saluant avec une profonde gratitude les efforts inlassables et le dévouement indéfectible qui ont marqué les cinq années que le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a consacrées au service de l'Organisation des Nations Unies,

¹⁷⁵ A/51/693.

¹⁷⁶ Voir A/51/732.